



Présents :

Administration : Dasen (M. Aumage), Secrétaire Générale (Mme Goncet), conseillers de prévention (Mme Audevard et M. Darré)

Organisations syndicales : Unsa-Education (Françoise Vidal, Marie-Dolores Talavera), Sgen-Cfdt (Agnès Puzos, Philippe Boyer, Valérie Duprat), Fsu (Sébastien Jaffiol, secrétaire CHSCTD, Rose Lambert, Catherine Gourbier, Véronique Duran), CGT (Frédéric Marfaing).

Introduction par le Dasen :

2 écoles n'ont pas rouvert : Soues par décision du maire de la commune.

Des écoles de petites tailles rencontrant des problèmes techniques dû à la configuration des locaux ou dû au manque de personnel pour la désinfection et le nettoyage des locaux = Vallée des Gaves. Cependant, les enfants sont accueillis sur d'autres sites avec leurs enseignants.

Adast : la configuration des locaux ne permet pas la mise en place du protocole sanitaire.

Pouzac : idem --> un accueil est aménagé à la salle des fêtes.

D'où dans ces sites la limitation des effectifs.

Adour Madiran : le personnel n'a pu être mobilisé dans la totalité des effectifs pour le nettoyage et l'entretien quotidien. L'organisation est donc concentrée sur d'autres écoles.

Des arrêtés provisoires ont été signés pour assurer la responsabilité des enseignants en cas d'accident sur site ou sur les trajets.

1^{er} degré : 3 800 élèves accueillis en 869 en gs/ cp + 803 en ce1 + 834 en ce2 et 1 294 en CM1-CM2

2^e degré : tous les collèges ont ouvert, même V. Hugo soit 500 élèves au constat du 26 mai avec une organisation en alternance.

Les effectifs sont inférieurs à ceux prévus mais ils devraient augmenter.

Une cellule covid-19 est mise en place à temps plein avec un médecin, l'infirmier de la DASEN, une secrétaire médicale.

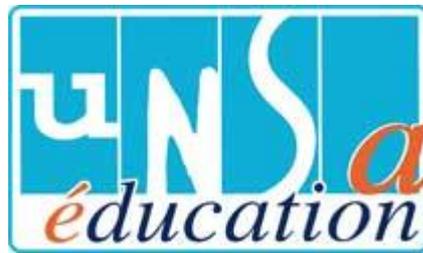
Toutes les situations de tests au covid-19 connues sont négatives mais tous les tests ne sont pas connus.

Collège Paul Eluard : une suspicion de covid-19 sur un personnel administratif. Le dépistage a eu lieu dans un laboratoire.

Le médecin de santé scolaire éclairé des éléments en sa possession ne préconise aucune mesure à ce stade d'information.

« l'état » des dépistages est négatif et s'appuie sur l'avis éclairé des médecins et ARS.

Dans les circonstances actuelles, le chef et les directeurs ou maires ne peuvent décider de la fermeture, c'est le Préfet (cf autres écoles dans d'autres lieux) qui décide en lien avec l'ARS et le Dasen.



Pour les syndicats, 2 problèmes sont mis à jours : l'inquiétude des personnels, et la capacité des personnels à accéder au RSST dématérialisé qui laisse la place à des suggestions d'entrave.

Réponse du Dasen : le problème informatique et numérique est à supposer.

Mme Audevard informe qu'aucune possibilité de contrôle à distance des avis déposés n'est possible.

Elle demande au personnel de ne pas déposer le protocole entier car cela alourdit le stockage et le fonctionnement.

Dr George apporte des éléments d'éclairage sur la chaîne de contamination :

Dans le covid, de nombreux symptômes sont communs à d'autres pathologies courantes. Il est donc important d'attendre les résultats avant de mettre en place des mesures.

Les personnes sont considérées à risque de contamination quand les gestes barrière ne sont pas respectés = masques, distanciation physique et lavage des mains.

Il faut que les personnes aient été en contact plus de 15 mn en face à face sans masque et dans un espace confiné, ou habitant sous le même toit. Il faut que la personne tousse dans ses mains à moins d'un mètre et laisse des postillons sur les surfaces ou les personnes.

Les personnes croisées ou rencontrées de manière fugace et moins de 15 mn ne sont pas considérées à risque.

Le Dasen indique que dans notre département 0.97% des tests sont positifs.

Pour l'Unsa : la communication entre le moment de la suspicion et le moment des résultats est importante pour éviter des inquiétudes trop fortes et des incompréhensions.

La situation de ce collège a été signalée mercredi. Pas de mesure à prendre puisque le long week-end a suivi.

Dr Aldaz a longuement communiqué avec le personnel concerné et le seul personnel à risque identifié est potentiellement le personnel de direction. La chaîne de contact a été construite dans le cas d'un résultat positif.

Pour les membres du CHSCTD, l'inquiétude est le fruit du protocole appliqué et des conséquences du confinement, qui auront des conséquences en termes de risques psycho-sociaux (RPS).

La secrétaire générale informe qu'une communication dans le 1^{er} degré de la cellule covid-19 + réseau pas + ressources humaines de proximité a été faite en direction des enseignants.

Dans le second degré, c'est le rectorat qui en a la compétence.

Les réassorts de masque ont eu lieu dans les collèges.

La réception de thermomètre à distance et de lingettes a été effectuée dans les écoles. Nous avons demandé l'assurance des thermomètres dans toutes les écoles, ce qui va être fait.



Pour les lycées : un stock pour les personnels a commencé à être livré en anticipation d'une éventuelle réouverture.

La procédure sur l'orientation a été reculée de quelques jours.

Garde d'enfant et ASA : comme pour les parents, il faut regarder la situation des conjoints pour la garde (cf les enfants prioritaires), la situation est valable jusqu'au 2 juin et on attend les décisions de jeudi pour la suite. Pour les enseignants du 1^{er} degré ou pour ceux des collèges, il faudra sans doute refaire une demande. C'est une situation évolutive.

2S2C : dispositif national. Lien avec ligue de l'enseignement, unss , usep...

L'objectif est d'accueillir des élèves en complément de l'accueil scolaire d'aujourd'hui. C'est une convention avec la collectivité et le DASEN.

Pas d'engouement dans le département. Propositions à finaliser.

Protocole sous la responsabilité de l'Etat, ce qui ne dédouane personne du respect des gestes barrière.

Possibilité d'aller à l'extérieur (Ex : Le parc national) = 15 élèves par groupe avec un intervenant mais sur l'extérieur les normes traditionnelles de sortie s'appliqueront.

Y a-t-il consensus ?

Le Dasen informe du consensus dans le partage d'information. Le dispositif est à l'initiative des collectivités territoriales. Pour lui, il n'y a pas de concurrence, c'est donc un partage d'information. Les directrices et directeurs ne sont pas impliqués dans la mise en place des démarches administratives.

Il existe une contrainte des effectifs.

Pour lui c'est complémentaire car les parents qui travaillent sont en demande que leur enfant soit accueilli toute la semaine (et pas seulement 2 jours). Il ne sait pas si ce dispositif va perdurer en septembre.

Si un enfant revient après une suspicion de covid19, l'enseignant ne peut pas demander un certificat médical de non contamination (interdit par la loi.)

Si un enfant présente des symptômes, on renvoie l'enfant chez lui mais on prévient le médecin ou l'infirmière scolaire qui peut se rapprocher de la famille et qui peut faire un signalement à l'ARS.

La situation des professeurs stagiaires, du forfait mobilité, télétravail et autre ne sont pas du domaine du CHSCTD.

Toutefois il a précisé que l'on peut lui faire parvenir les questions, il fera en sorte d'y répondre.

Pour les stagiaires c'est un protocole défini et choisi en fonction du stagiaire avec INSPE, tous les rapports ont été remis, c'est un jury académique qui accorde la titularisation, l'hypothèse d'une visite en juin est une décision académique.

Pour les inscriptions dans les écoles, il s'agit d'une admission, l'inscription est enregistrée à la mairie. Il s'agit de mettre en place des rendez vous : les parents viennent seuls avec un masque et proche de l'entrée, avec utilisation de gel hydro alcoolique.



Pour le second degré, beaucoup de documents sont dématérialisés et les parents les envoient par courrier.

Les visières ont la réputation d'être moins efficaces et il faut surtout penser à les nettoyer.

Pour les bâtons pour distancier il n'est pas au courant.

Pour la rentrée des 4^{ième}, 3^{ième} et lycée : on en saura plus demain.

Les PV officiels du CHSCTD seront mis sur le site de la DSDEN à disposition des personnels avec une adresse mail académique.

Prochaine réunion le 4 juin maintenue en visio pour les affaires courantes du CHSCTD, avec la secrétaire générale.

Pour le sujet de la covid19, avec M. le DASEN dans la semaine du 8 au 12 juin pour un point de situation possible.